

Conférence de presse du 22 juillet 2019

Communiqué

Vu la pétition qui a déjà mobilisé plus de 25 000 signataires (comptage au 22 juillet 2019), vu la consultation du public initiée par le préfet, à laquelle ont participé 458 citoyens qui demandent la création d'une réserve de chasse sur le domaine public de la Réserve naturelle des Ramières, vu la demande officielle adressée par les experts du Conseil scientifique Auvergne Rhône-Alpes (CSRPN) au président de la Communauté de communes du val de Drôme (CCVD) pour que l'on ne chasse plus sur le Domaine public fluvial de la Réserve :

Le collectif Citoyens et Nature en Val de Drôme, la FRAPNA Drôme, la LPO Auvergne-Rhône-Alpes et l'ASPAS appellent à poursuivre et intensifier la mobilisation pour préserver les oiseaux dans la Réserve naturelle des Ramières du Val de Drôme.

Nous demandons, dans l'intérêt commun, que sur la partie publique de la rivière Drôme, la Réserve des Ramières soit à nouveau classée en réserve de chasse afin de sauvegarder les oiseaux qui s'y réfugient.

Nous en appelons solennellement au président de la Communauté de communes du val de Drôme (CCVD), gestionnaire de la Réserve des Ramières du val de Drôme et au préfet de la Drôme auxquels nous adressons officiellement une demande d'entrevue.

La Réserve naturelle des Ramières du Val de Drôme, située entre Crest et Loriol/Livron, représente la plus grande zone humide du département de la Drôme. Elle accueille plus de 60 000 visiteurs par an sur l'une des dernières rivières au lit naturel en Europe. Elle constitue un exceptionnel réservoir de biodiversité et est classée Zone de Protection Spéciale pour les oiseaux (ZPS).

Aussi extravagant que cela puisse paraître, la chasse s'y exerce six mois par an, sans aucune contrainte particulière. Elle y avait bien pourtant été suspendue en 2013 par un arrêté préfectoral classant en réserve de chasse et de faune sauvage (RCFS) la partie publique du lit de la Rivière Drôme (Domaine public fluvial (DPF), classée en 2003 ZPS pour les oiseaux. La Communauté de communes du Val de Drôme (CCVD), appuyée par la Fédération des chasseurs de la Drôme, a fait annuler cette décision pour vice de forme.

Le nouvel arrêté créant ou reconduisant des réserves de chasse sur le Domaine public fluvial, exclut la Réserve naturelle des Ramières. Autrement dit, la chasse y est à nouveau autorisée sans contraintes et sans limites alors même que l'étude menée de 2013 à 2016 (période sans chasse) a montré un impact très positif sur les populations de canards et que la Réserve des Ramières constitue un îlot de tranquillité indispensable à la faune sauvage le long de la Drôme.

Plus que jamais, il y a urgence à agir en faveur de la biodiversité ! Le sommet mondial pour la biodiversité (IPBES) nous l'a rappelé il y a peu : un million d'espèces pourraient être amenées à disparaître de notre planète d'ici dix ans.

Rappel des faits et chiffres au recto de ce communiqué =>

Contacts presse :

- pour le Collectif Citoyens et Nature en Val de Drôme, Agnès FOUILLEUX : 06 83 37 03 49
- pour la FRAPNA Drôme, Roger MATHIEU : 06 30 12 20 52
- pour la LPO Auvergne-Rhône-Alpes - Délégation Drôme : François MOREL : 04 75 57 32 39 - poste 1
- pour l'ASPAS, Madline RUBIN : 04 75 25 25 31

Réserve naturelle des Ramières du Val de Drôme

et chasse

Quelques faits, quelques chiffres :

- La Réserve naturelle des Ramières du Val de Drôme a été créée par un décret du 2 octobre 1987.
- Cette Réserve s'étend sur 10 km de lit majeur de la Basse Rivière Drôme (350 hectares) en aval de Crest, sur les communes de Eurre, Allex, Chabrillan et Grâne. [Document](#).

Voir aussi le site officiel : <http://www.reserves-naturelles.org/ramieres-du-val-de-drome>

- Cette zone a été reconnue Zone d'intérêt communautaire pour les oiseaux - Zone de protection spéciale, ZPS - en 2003 (Directive européenne oiseaux). [Document](#).

- La totalité de cette réserve de biodiversité est chassée sans aucune contrainte particulière.

- Contrairement aux autres fleuves et rivières domaniales du département de la Drôme (Isère, Rhône...) qui comportent 20 % de leur linéaire en réserve de chasse, la partie domaniale de la Rivière Drôme (de Châtillon à Livron) ne comporte que 2% de son linéaire en Réserve de chasse (Confluent Drôme-Rhône) **et exclut la Réserve naturelle des Ramières**.

- La réserve naturelle des Ramières du val de Drôme, de Crest à Loriol/Livron, abrite 24 espèces d'oiseaux migrateurs d'importance majeure dont la moitié sont chassées (Voir [Document](#)).

- En 2013, le préfet de la Drôme a publié un arrêté instituant une réserve de chasse sur les 10 km de rivière Drôme faisant partie du domaine public (DPF). Sous la pression du lobby de la chasse, la Communauté de communes du val de Drôme (CCVD) a immédiatement attaqué cet arrêté qui a été cassé pour vice de forme en 2016.

- L'interruption (éphémère) de la chasse aux oiseaux dans la Réserve des Ramières de 2013 à 2016 a permis de démontrer que la chasse avait un impact négatif très fort sur les effectifs des oiseaux migrateurs présents sur la Basse Drôme ([Rapport du Conservateur de la Réserve des Ramières du 11 mai 2016](#)).

- Dans leur séance du 16 mai 2019, les experts du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel Auvergne Rhône-Alpes (CSRPN) ont demandé officiellement « *la mise en place d'une réserve de chasse et de faune sauvage sur le DPF de la Rivière Drôme sur le territoire de la Réserve naturelle des Ramières du Val de Drôme* » - [Document](#).

- Début juin 2019, le préfet de la Drôme a consulté le public au sujet du projet d'arrêté instituant un réseau de réserves de chasse sur le domaine public fluvial (DPF) du département. 458 citoyens ont participé à cette consultation officielle et tous ont demandé la création d'une réserve de chasse sur les 10 km de DPF situés à l'intérieur de la Réserve naturelle des Ramières du Val de Drôme : en vain. Aujourd'hui, si rien n'est fait, la Réserve des Ramières continuera à être intégralement chassée. [Document](#).

- En quelques semaines la pétition lancée par un collectif de citoyens du Val de Drôme pour obtenir l'arrêt de la chasse dans la Réserve naturelle des Ramières a recueilli [plus de 25 000 signatures \(comptage du 22 juillet 2019\)](#) :

La pétition => <https://www.mesopinions.com/petition/nature-environnement/chasse-soit-autorisee-reserve-naturelle-ramieres/68651>